

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 5

Artikel: Rapport du général, commandant en chef de l'armée des Etats-Unis, au secrétaire de la guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enfants à un homme pour qu'il développe leur cœur et leur intelligence, pour qu'il leur inculque avec les éléments de la science des principes de droiture, de probité et d'honnêteté et nous ne respecterions pas celui qui est notre représentant parce qu'il ne porte pas un fusil ! Nous sommes les premiers à nous étonner et à regretter que les instituteurs ne jouissent pas d'une considération plus étendue proportionnée à l'œuvre excellente à laquelle ils se consacrent ; mais nous sommes également convaincus que ce n'est pas par le manie-ment du sabre ou du fusil qu'ils parviendront jamais à obtenir cette considération dont le projet entoure leur nouvelle position. Ce pré-tendu avantage que l'on fait miroiter à leurs yeux n'est absolument qu'un leurre où plus d'un déjà s'est laissé prendre.

Mais admettons un instant que nos instituteurs deviennent les pro-fesseurs militaires de la jeunesse. Où puiseront-ils leur science ? Serait-ce peut-être dans une école de six semaines ? Pour inculquer à d'autres les principes militaires il faut des hommes d'expérience, réfléchissant sans cesse à ces matières, se nourrissant de lectures militaires et fréquemment appelés à rafraîchir leurs connaissances par de nouveaux services. Où nos instituteurs peu fortunés trouveront-ils le temps et l'argent nécessaire pour faire face à de telles obliga-tions ? Le projet a-t-il songé quelque part à l'augmentation des traite-ments, à ce menu détail qui est l'existence même du corps enseignant ? A-t-il songé que l'instituteur fatigué n'a pas trop des quelques semai-nes que la loi lui accorde pour reposer son corps et son esprit, vaquer à ses affaires particulières et acquérir durant ce temps de calme re-latif quelques connaissances nouvelles.

Telles sont les vues de M. de Perrot sur l'importante question de l'instruction militaire de la jeunesse. Tout en les reproduisant libre-ment, nous croyons cependant être demeurés constamment fidèles à la pensée de l'auteur. Nous indiquerons dans un prochain article la solution qu'il propose pour arriver à une instruction de nos troupes plus forte et plus complète.

(A suivre.)



**Rapport du général, commandant en chef de l'armée des Etats-Unis,
au secrétaire de la guerre.**

Nous donnons ci-après les traits principaux du rapport annuel adressé par le général Sherman, commandant en chef de l'armée des Etats-Unis, au général Belknap, secrétaire d'Etat de la guerre :

« Le territoire de l'Union américaine est divisé en douze départe-ments et trois districts militaires qui forment ensemble quatre grandes divisions militaires, commandées par les quatre plus anciens géné-raux.

« Conformément aux prescriptions de la loi d'organisation du 28 juillet 1866, modifiée par celle du 3 mars 1869, l'armée régulière comprend : 5 régiments d'artillerie, 10 régiments de cavalerie, 25 régiments d'infanterie ; 1 bataillon du génie et l'académie des cadets. Ces troupes sont réparties dans les divisions militaires, dont les com-

mandants ont le droit de changer, de leur propre autorité, les emplacements des différents corps, suivant les besoins du service.

« En principe, les compagnies d'artillerie occupent les forts du littoral depuis Castport dans le Maine, près du Canada, jusqu'à l'embouchure du Rio Bravo del Norte et San-Diégó, au sud de la Californie, jusqu'à la presqu'île d'Alaska, qui faisait partie de l'Amérique russe, récemment cédée au gouvernement de Washington.

« Ces compagnies sont organisées pour le service de l'artillerie de place.

« Une seule des douze compagnies de chaque régiment est formée en batterie de campagne avec les attelages ; une de ces compagnies occupe Washington ; les quatre autres sont casernées au fort Riley, dans le Kansas, où se trouve l'école d'instruction pour l'artillerie de campagne. Cinq compagnies, à raison de une par régiment, sont réunies à l'école de Old-Point-Comfort, destinée à former des canoniers pour le service des côtes.

« Les dix régiments de cavalerie occupent les *Border-States* dans le Texas, et le Nouveau-Mexique, où ils guerroient contre les Indiens sauvages. Une seule compagnie tient garnison dans la capitale.

« Les 25 régiments d'infanterie sont répartis comme suit : un sur la frontière du Nord, un en Virginie, un dans le Mississipi et trois dans le département dit du Sud ; les dix-neuf autres occupent les *Border-States* et les vastes territoires de l'Ouest.

« Trois compagnies du génie sont casernées à Willetts-Point, près du port de New-York, une à Jefferson-Caserne, dans le Missouri, une à Yerba-Buena-Island, dans le port de San-Francisco. Dans ces différents postes, les sapeurs du génie sont employés principalement aux travaux de fortification.

« On voit que tous les corps servent activement, et qu'il n'existe aucune réserve : aussi le général Sherman exprime-t-il l'avis qu'il est de toute impossibilité de réduire d'un seul régiment l'état militaire actuel. Il fait observer que les régions du Sud et de l'Ouest, habitées par les Indiens nomades, ont besoin d'être surveillées dans l'intérêt de la civilisation. Tandis que la paix la plus profonde règne dans l'Union, les troupes stationnées dans ces pays sont toujours en campagne.

« Le général en chef dit que les officiers et les soldats méritent toute la sollicitude du Congrès pour l'abnégation et le dévouement avec lesquels ils remplissent une mission ingrate et difficile. Beaucoup d'officiers courent les plus grands dangers en remplissant les fonctions d'agents, de gouverneurs, de shériffs et de juges dans les territoires indiens ; la plupart d'entre eux se trouvent relégués dans des contrées sauvages et sans ressources, surtout pour l'éducation de leurs familles.

« La loi votée par le Congrès, le 3 mars 1869, réduisait de 45 à 25 le chiffre des régiments d'infanterie. En même temps la durée de service fut portée de trois ans à cinq. Le ministre de la guerre dut prendre des mesures pour opérer la fusion des régiments et assurer le service des forts de la frontière indienne, qui étaient mena-

cès d'abandon, par la raison que les hommes préposés à leur garde, s'étant tous engagés à la fin de 1866 et au commencement de 1867, se trouvaient libérables en même temps, vers le 1^{er} janvier 1870. Dès le 28 avril, en prévision des grands vides indiqués plus haut, les bureaux d'enrôlement fonctionnèrent de nouveau et ont fourni environ 1000 recrues par mois.

« Les officiers des quarante-cinq anciens régiments ont été placés par rang d'ancienneté dans les vingt-cinq nouveaux; il reste maintenant 622 officiers surnuméraires auxquels on a donné divers emplois, de sorte qu'il n'en reste plus que 156 en disponibilité.

« Dans l'organisation actuelle, chaque régiment d'artillerie ou de cavalerie compte : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 3 majors et 12 compagnies, tandis que ceux d'infanterie n'ont que 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 1 major et 10 compagnies.

« Le général Sherman s'étend ensuite longuement sur la nécessité de mieux concentrer le commandement dans les mains des généraux commandant les circonscriptions territoriales. Les états-majors du contrôle et du génie sont trop indépendants du commandement qui, en définitive, a toute la responsabilité. Le général en chef demande que leur subordination soit nettement établie.

« Le général Humphreys du génie a donné au général Sherman les détails les plus circonstanciés sur l'état, la construction, les modifications et les réparations des forts. La plupart des ouvrages élevés pour la défense des côtes datent d'une époque où le calibre maximum des pièces en usage dans la marine était de 8 pouces. Aujourd'hui les calibres sont de 15 et même de 20 pouces; les projectiles atteignent un poids de 1000 livres et ont des vitesses initiales de plus de 1000 pieds; par suite les conditions de la fortification sont complètement changées.

« Les casemates et les revêtements en plaques n'ont pu résister aux plus grosses pièces, il faut donc chercher un moyen d'organiser des abris. Une commission d'officiers du génie, réunie à New-York, a étudié la question avec le plus grand soin et propose l'adoption des cinq principes suivants pour la construction et l'armement des forts du littoral :

1^o Les batteries doivent être en terre, les parapets aussi à ras du sol que possible, de plus il faut multiplier les abris à l'épreuve de la bombe et les traverses.

2^o Les canons seront du calibre le plus fort et montés sur des affûts susceptibles de s'enfoncer au-dessous de la crête du parapet après chaque coup.

3^o Une grande quantité de mortiers.

4^o L'emploi de torpilles sous-marines sur une vaste échelle.

5^o Un système de fermeture des ports qui soit susceptible d'arrêter assez longtemps une flotte pour permettre son entière destruction.

« Le général Sherman approuve entièrement les principes émis par la commission du génie et fait observer au ministre de la guerre que le fort de Winthrop, à l'entrée de Boston, remplit les conditions dé-

sirables. Le général en chef n'admet pas qu'une flotte ennemie puisse entreprendre une opération à l'intérieur des Etats-Unis; il suppose que son ambition se bornerait à enlever quelques forts à l'entrée d'un port important pour s'emparer de celui-ci et se retirer de suite, après avoir prélevé une forte contribution de guerre. En conséquence il demande au Congrès de fortifier, conformément aux idées du génie, les passes de Portland, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, la Nouvelle-Orléans et San-Francisco. Les autres points peuvent, jusqu'à nouvel ordre, rester dans l'état actuel.

« Le rapport spécial du général Dyer, chef de l'*Ordinance* (service de l'artillerie), annonce que toutes les troupes ont d'excellentes armes se chargeant par la culasse. Mais pour se tenir à la hauteur des progrès de la science, le général en chef a réuni une commission, sous la présidence du général Shofield, à l'effet de lui adresser, pour le 1^{er} mars 1870, un rapport sur les armements reconnus les meilleurs.

« Le général Dyer propose la suppression et la vente des petits arsenaux de Rome près New-York, de Champlain dans le Vermont, de Mount-Vernon dans l'Alabama, d'Apalachicola en Floride, de Fayetteville dans la Caroline du Nord, des Etablissements de Shreveport en Louisiane, de Marshall et de Jefferson au Texas. Il demande que l'on se contente de quelques grands arsenaux et magasins à poudre centraux qui, au moyen des chemins de fer, pourront toujours approvisionner rapidement les autres places de guerre. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 18 février 1870.

Tit. — Le Département a l'honneur de vous informer, en modification de sa circulaire du 31 janvier dernier, n° 43/1, que l'examen des sous-officiers de cavalerie qui se présenteront pour obtenir le brevet d'officier, aura lieu à Bâle (caserne), le samedi 19 mars prochain, à 9 heures du matin, au lieu du 7 mars, à Thoune.

En conséquence, nous vous prions d'inviter les intéressés à se rendre à Bâle, à l'époque indiquée, et à se présenter à leur arrivée à l'inspecteur en chef de l'arme.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

La maladie du plumet ! par A. MEYLAN. Berne, 1869. Huber et C^e, éditeurs. Ceux de nos lecteurs qui prennent plaisir à cultiver les souvenirs humoristiques de leur carrière militaire en retrouveront plus d'un épisode dans l'album que vient de publier un artiste déjà connu du public, notre concitoyen Monsieur A. Meylan. Sous un titre original et piquant l'auteur fait défiler sous nos yeux une série de charges militaires toutes très amusantes et présentant ci et là plus d'un enseignement utile. C'est à ce dernier titre que nous nous laissons aller volontiers à signaler cette publication à l'attention de nos lecteurs.
